

DSEST *RENCONTRES SCIENTIFIQUES*

Département de santé environnementale et santé au travail
École de santé publique

**Le jeudi 29 juin 2023
De 13h00 à 13h30
Via ZOOM**

Les valeurs de référence actuelles pour le chlordécone sont-elles adéquates pour protéger les sous-populations

Conférencière : Angue Joy Laisa, maîtrise en santé environnementale et santé au travail (TD)

Directeur académique : Emond Claude, professeur au DSEST

Le chlordécone (CLD) est un pesticide cancérigène persistant dans l'environnement utilisé de 1973 à 1993 aux Antilles. L'objectif était d'évaluer si la Valeur Toxicologique de Référence (VTR) et la Limite Maximale de Résidus (LMR) sont adéquates pour protéger la population.

Une revue de la littérature de 2000 à 2021, fait ressortir des niveaux de contamination alimentaire en CLD décrite en deux zones par l'AFSSA soit non contaminée (ZNC) et contaminée (ZC). L'évaluation a porté sur les femmes et enfants de 7-10 ans. Nous avons conçu une diète type journalière pour chacune des sous-populations et des zones. L'apport journalier (Aj) en CLD ($\mu\text{g}/\text{j}$) et la concentration journalière d'aliment contaminé ($\mu\text{g}/\text{kg pf}$) ont été estimés.

On observe que la concentration journalière pour la majorité des aliments contaminés est inférieure à la LMR ($20 \mu\text{g}/\text{kg pf}$) exceptée pour des denrées dites à risque pour les zones et populations confondues (p. ex. carottes, ignames, patates douces...). L'AJ dépasse la VTR de manière récurrente chez 36% des enfants et 22% des femmes, respectivement. Le niveau de danger indique donc une surexposition dans les ZC de (Femmes :2,29 et Enfants :3,19) contre (Femmes :0,71 et Enfants:1,29) dans les ZNC. Des incertitudes persistent en rapport aux habitudes alimentaires et donc de l'exactitude de la diète type. Ce travail visait à évaluer si les valeurs de références étaient sécuritaires. Les résultats indiquent l'inadéquation de la VTR et de la LMR, mais une meilleure caractérisation méthodologique de la diète est requise.